REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021

Nombre de membres

En exercice: 54 Présents: 33 Votants: 36

Suffrages exprimés: 36

Vote

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

30 juin 2021

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage

....

Délibération

N° 2021-06

Contrôle de légalité

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à THEZAN-LES-BEZIERS, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

<u>Présent(e)s titulaires</u>: Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Bénédicte FIRMIN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Michel GUTTON, Nicolas ISERN, Yann LLOPIS, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Didier MICHEL, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux

<u>Présent(e)s suppléant(e)s</u>: Messieurs Najah ALAMI, Oscar BONAMY, Jean-Pierre PEREZ, Lionel PUCHE, Jacques ROMERO et Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.

<u>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</u>: Messieurs Jean-Charles DESPLAN, Michel HERAIL et Stéphane PEPIN-BONET conseillers syndicaux.

<u>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</u>: Messieurs Jean AUGE, Pierre CROS, Benoît D'ABBADIE, Jordan DARTIER, Jacques LIBRETTI et Michel MOULIN, conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s: Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Gérard BOYER, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Laurent DURBAN, Vincent GAUDY, Jean-Michel GUITTARD, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Michel LOUP, Thierry MAURAT, Sylvain MILLAU, Gérard NICOLAS, Jean-Claude RENAU, Laurence RUL, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS et Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTE

OBJET: INDEMNITE ACCESSOIRE - CONSEILLER JURIDIQUE

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Le SCOT ne disposant pas des compétences nécessaires au sein de ses effectifs, la Ville d'Agde autorise un de ses agents titulaires à apporter sa contribution en qualité de conseiller juridique auprès du SCOT du Biterrois.

Cette activité est effectuée dans le cadre d'un cumul de rémunérations publiques, pour une intervention de 6 heures par mois à effectuer selon les besoins du syndicat.

Les crédits nécessaires étant prévus au budget de l'exercice, il vous est proposé de fixer les montants suivants :

 Indemnité accessoire de 350 € nets par mois pour le responsable du service marchés publics de la Ville d'Agde.

Il est donc proposé au Comité syndical d'accepter le versement de ladite indemnité accessoire mensuelle d'un montant de 350 € nets dans les conditions définies ci-dessus à compter du 1er juillet 2021 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.





REPUBLIQUE FRANCAISE SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Les élus du Comité Syndical DECIDE :

- D'ACCEPTER le versement de ladite indemnité accessoire mensuelle d'un montant de 350 € nets dans les conditions définies ci-dessus à compter du 1er juillet 2021
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi délibéré à Thézan-lès-Béziers, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,





n°2021-06